



Belvaux/Sanem, le 17 mai 2019

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 7 mai 2019, réf N° I/2018/0010/156, la société

SARL MENUISERIE GUY MORHENG

a eu l'autorisation **pour l'exploitation d'un atelier de travail du bois à Ehlerange, ZARE EST.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délaï de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **17 mai 2019 au 26 juin 2019 inclus.**

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Georges Engel